



Problème de voisinage - Chenilles Processionnaires

Par **Supersteph0707**, le **14/04/2009 à 16:27**

Bonjour,

j'habite une maison avec un peu de terrain (que j'ai transformé en pelouse) dans une agglomération de plus de 20.000 habitants, mais le problème actuellement, c'est que mon voisin direct (nos deux propriétés sont séparées par un mur de 2 mètres de haut) possède sur sa pelouse, à l'arrière de sa maison, un vieux sapin qui est infesté de cocons de chenilles processionnaires, qui comme chacun sait sont très dangereuses pour la santé des humains et des animaux, car depuis qu'il fait beau, les chenilles sortent des cocons et j'en retrouve tous les jours sur ma pelouse ou sur ma terrasse.

Je l'ai averti du problème et de la dangerosité de ces insectes[s] mais il ne veut rien faire[/s]
Je suis allé à la mairie de ma ville, ils m'ont simplement répondu qu'ils ne pouvaient rien faire car l'arbre se trouve sur un terrain privé et ils ne pouvaient pas obliger le propriétaire à détruire ces chenilles.

je voulais donc savoir si juridiquement, il n'y avait pas un moyen, pour obliger mon voisin à prendre des dispositions pour éradiquer ces insectes dangereux (surtout avec les enfants...)

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie d'avance.

Cordialement